

Thème : ARI

STR : Travailler dans un milieu enfumé et savoir mettre en œuvre les règles de marquage de porte.

MSP: L'engagement

Compétences détaillées : Analyser son environnement/ Évoluer avec aisance avec les EPI/Communiquer au sein de l'équipe/maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels.

Résultats attendus de la MSP3 :

Exécuter efficacement les différents marquages sur les portes lors des reconnaissances

Public concerné : équipier, chef d'équipe, chef d'agrès.

Ratio accompagnateur/personnel : 1 pour 6 à 8.

Lieu : sur site bâtiminaire

Besoins logistiques : un engin incendie, ARI complets, mannequin incendie, machine à fumée.

Descriptif de la MSP et son déroulement :

Lors d'un incendie dans un bâtiment avec plusieurs étages, beaucoup de fumées sont présentes. La mise en place d'un moyen hydraulique est nécessaire pour intervenir.

Le CATE par un SMES demande la reconnaissance de l'ensemble des volumes. Il assure ou délègue la mission de contrôleur et prend en compte le binôme à son retour de la reconnaissance.

Consignes aux accompagnateurs :

Faire un apport pédagogique aux intervenants sur les règles de marquage des portes lors d'une reconnaissance.

Préparer le site (entièrement enfumé) pour que le CA fasse mettre en place un moyen hydraulique + liaison personnelle et fonction de contrôleur.

Consignes aux manœuvrants :

Réaliser la MSP comme si vous étiez en situation réelle.

Règles de sécurité :

- Les réactions immédiates du CA doivent être conformes à la MGO
- L'habillage en EPI et ARI parfaitement maîtrisé par l'ensemble des personnels.
- Être vigilant sur la sécurité au moment du RAPACE.
- Faire respecter les règles de sécurité avant, pendant et après l'engagement.

Recommandations pour le débriefing appelé aussi « retour réflexif »

Quels ont été les problèmes générés ?

Prises d'information :

Analyse des informations sur la méthodologie :

Décisions d'action en fonction de l'analyse:

Actions :

Lien opérationnel :

Les règles de marquage

Au cours de l'exploration, les pièces reconnues sont marquées afin de préciser l'avancée des reconnaissances et d'éviter une perte de temps par répétition.

Lors de la réalisation, les portes (d'entrée et d'intérieur) sont fermées après reconnaissance pour que les pièces ne soient pas envahies par les fumées ou impactées par la propagation de l'incendie.

Les règles de marquage doivent être définies et connues de tous. Elles doivent être simples et aisément compréhensibles de toutes les équipes. On peut retenir à titre d'exemple, celles présentées ci-dessous :

- faire un trait au moment de l'entrée dans le volume (reconnaisances en cours) ;
- puis compléter par un deuxième trait au moment de la sortie pour former une croix (reconnaisances effectuées) ;
- un cercle autour de cette croix peut compléter ce code, signifiant qu'une seconde reconnaissance a été effectuée dans ce local.

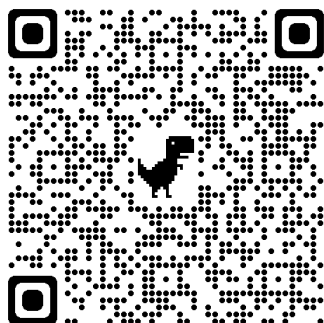


D'autres symboles peuvent être envisagés (porte fermée, etc.), qu'il convient d'uniformiser au sein du service d'incendie et de secours.

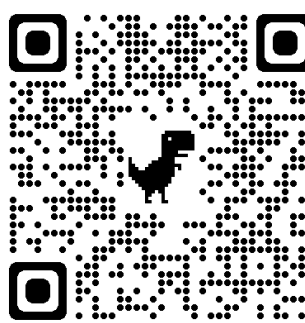
Il est à noter que ce marquage est à privilégier en partie basse de la zone d'écriture, de façon à rester visible en cas d'envahissement éventuel des circulations par les fumées.

Vous trouverez, ci-dessous les liens des FMPA ARI des années précédentes pour répondre à d'éventuelles questions :

FMPA 2023



FMPA 2022



Le contrôleur

Il assure l'enregistrement des binômes, régule un seul point de pénétration (frontière entre la zone d'exclusion et la zone contrôlée) et y assure la sécurité des équipes engagées.

Il est désigné si possible dès lors qu'il y a engagement d'un binôme. Ce rôle peut être tenu par un chef d'agrès ou toute autre personne désignée par le chef d'agrès, dans l'attente de la montée en puissance du dispositif.

Le contrôleur doit :

- S'assurer du port correct des EPI des intervenants ;
- Etablir /vérifier le code de communication avec les binômes (indicatif radio avec talkie-walkie ;
- Rappeler le code général d'évacuation ;
- Effectuer les enregistrements et regrouper les plaques de contrôle ;
- Gérer / superviser au maximum l'engagement de 10 porteurs (4 binômes et le binôme de sécurité) ;
- Assurer la gestion des ressources et des reconnaissances (missions, heure d'entrée, heure de sortie) au point de pénétration ;
- Garder toujours à proximité immédiate un binôme de sécurité (équipé) ;
- Rester à l'écoute permanente des binômes engagés ;



Un sauvetage peut justifier l'envoi immédiat d'un binôme sans mise en œuvre d'un contrôleur ARI ou d'un binôme de sécurité.

Toutefois, l'information au chef d'agrès et l'enregistrement sont primordiaux.

- Rester constamment en relation avec le COS et le tenir informé du déroulement de l'opération ;
- Prendre les mesures d'urgence en cas de besoin (signal par corne de brume, sifflet...) et rendre compte à son supérieur hiérarchique.

Le binôme de sécurité

Un binôme de sécurité est mis en place par le COS dès que possible lors d'un engagement d'une équipe en zone d'exclusion. Il est placé au niveau du point de pénétration en zone contrôlée.

Le binôme de sécurité est sous la seule autorité du contrôleur.

Formé au sauvetage de sauveteurs, son rôle principal est d'assister et de porter secours au(x) binôme(s) engagé(s). Dès sa mise en place, il signale sa présence par radio au(x) binôme(s) engagé(s).

Le binôme de sécurité dispose du même niveau de protection et d'équipement que les binômes engagés.

Le binôme de sécurité est amené à rencontrer des missions particulières (sauvetages, extractions, secours, etc.). De fait, le COS doit choisir les personnels qui le constituent et leur rappeler le rôle prépondérant de cette fonction.

Les missions en phase « ATTENTE » du binôme de sécurité

Durant cette phase, les deux personnels du binôme de sécurité doivent :

- Se tenir à la disposition du chef d'agrès ou du contrôleur ;

- Contrôler l'ouvrant d'engagement ;
- Faciliter la progression et le repli des établissements ;
- Assurer un contact avec les binômes engagés (visuel, veille radio...) ;
- Assurer la pérennité de l'itinéraire de repli des binômes engagés ;
- Veiller les alarmes sonores dans la zone d'exclusion ;
- Faire remonter les informations au contrôleur.

Pendant cette phase d'attente, le binôme de sécurité est équipé de l'ARI avec le masque sur le visage, la SAD (soupape à la demande) non encliquetée, la bouteille ouverte, afin d'être en capacité d'intervenir rapidement.

Les mesures spécifiques avant l'engagement

FONCTION	ACTION
COS	met en place un binôme de sécurité le plus rapidement possible ;
	fait identifier et sécuriser les itinéraires de repli et de secours (pré-positionnement des échelles à coulisse ou des moyens aériens...) ;
	définit un point de regroupement en cas d'évacuation ;
COS / Contrôleur	engage le binôme de sécurité sans préavis si le temps d'engagement prévu est dépassé et/ou si le détecteur d'immobilité des équipes intervenantes se déclenche ;
Contrôleur	met en place un tableau de gestion des reconnaissances (TGR) pour identifier les équipes, gérer les reconnaissances (horaires...) et gérer les missions ;
	établit / vérifie le code de communication au sein du binôme, entre le binôme et le contrôleur ainsi que le code général d'évacuation ;
	fait respecter les temps d'engagement en fonction du milieu d'évolution, de l'autonomie des porteurs et des contraintes de l'intervention ;
Binôme(s) d'exploration	s'habillent et réalisent un contrôle croisé de leur équipement ;
	respectent la mission donnée et les points de pénétration ;
	rejoignent le point de pénétration à demi pression d'engagement en cas de cheminement complexe ;
	rendent compte régulièrement de la situation ;
	laissent la priorité au passage des binômes sortants ;
Binôme de sécurité	est mis en place le plus rapidement possible.

4.2. L'enregistrement

Il s'agit de la dernière étape de contrôle pour s'assurer d'un engagement sécurisé. Avant chaque engagement ou réengagement, le binôme doit s'enregistrer.

L'enregistrement se fait en zone contrôlée, auprès du chef d'agrès ou du contrôleur, à défaut par le binôme lui-même (après avoir obligatoirement informé le chef d'agrès).

L'utilisation d'un tableau d'enregistrement est préconisé.¹³

Toutefois, tout autre support peut être utilisé (porte, mur...).

L'enregistrement comprend :

- l'identification des porteurs (noms) et la pression d'engagement ;
- l'inscription de l'heure d'entrée (autant que possible) ;
- la remise des « clés » des balises de détresse avec les plaquettes d'enregistrement au chef d'agrès, au contrôleur ou laissées au point d'enregistrement.

4.3. L'autonomie du binôme

Tout au long de la phase d'engagement, le porteur d'un ARI **contrôle l'autonomie d'air** respirable dont il dispose.

Un engagement sous ARI comprend trois temps :

- temps « aller » ;
- temps « mission » ;
- temps « retour ».

Lorsque la pression dans la bouteille d'ARI descend en dessous de 55 bars environ, un **sifflet de fin de charge** se déclenche, impliquant un retour systématique et immédiat du binôme au point de pénétration.

